

Jeudi 17 septembre – Centre de Rencontre des Focolari à Montet

1. SALUTATIONS

Le président ouvre la séance et salue les 65 personnes présentes en les remerciant d'être venues à cette assemblée des comptes de notre Paroisse St-Laurent Estavayer. Il salue en particulier notre curé l'abbé Lukas Babiarz ainsi que les prêtres présents sans oublier les membres de l'équipe pastorale et les délégués de notre paroisse à la CEC.

Il souhaite également la bienvenue aux autorités communales présentes (Bernard Pochon, Cheyres-Châbles).

Excusés : Marie-Madeleine Marcuard, conseillère de paroisse, le Conseil Communal de Châtillon, Gustave Vésy, Angelica Weiss, Marie-Thérèse Renout, Journal « La Broye », Isabelle Kottelat, Edith Volery, Marianne Berset, Nicole Monnard, Pierre-Alain Davet, Philippe Roulin, Francis Duc, Christian Moullet et Rachel Jeanmonod.

Cette assemblée a été convoquée par une parution dans la FO N° 34 du 21 août, l'affichage aux piliers publics des communes concernées, l'affichage dans nos églises, et la distribution d'un tout ménage dans la totalité de la paroisse.

Il n'y a aucune remarque ni question sur le mode de convocation. Le président informe l'assemblée que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. La bande sera effacée après validation. Il passe la parole à l'abbé Lukas Babiarz pour la prière.

Les scrutateurs seront Philippe Dougoud et Rösli Imfeld.

65 participants. Majorité : 33

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS ET LECTURE DES TRACTANDA ET APPROBATION

1. Salutations et prière
2. Nomination des scrutateurs et lecture des tractanda et approbation
3. PV de l'assemblée du 5 décembre 2019
(Il ne sera pas lu mais mis à disposition 30 minutes avant l'assemblée pour lecture. Il figure sur le site internet de la paroisse)
4. Présentation des comptes de fonctionnement
 - a) Lecture
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Approbation
5. Présentation des comptes d'investissements
 - a) Lecture
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Approbation
6. Approbation des nouveaux statuts de la Corporation Forestière
7. Point pastoral
8. Rapport des délégués à la CEC
9. Divers

Le Président soumet au vote les tractanda qui sont adoptés à l'unanimité.

3. PROCES VERBAL

Comme annoncé le procès-verbal ne sera pas lu, sauf demande de l'assemblée. Il figure sur le site de la Paroisse St-Laurent Estavayer depuis plusieurs semaines et était disponible sur papier 30 minutes avant l'assemblée.

Il est approuvé à l'unanimité. Remerciements à la secrétaire.

4. PRESENTATION DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2019

Alexandre donne la parole à Daniel pour la présentation des comptes 2019.

Chapitre 1, assemblée et conseil de paroisse

Les postes « Rétribution conseil de paroisse », « Frais du conseil de communauté » et « Frais de la commission financière » sont en légère hausse par rapport au budget. Cela est dû au fait que les conseillers et la commission financière ont visité tous les immeubles de notre paroisse afin de réaliser un inventaire et de juger de l'urgence de certains travaux à entreprendre. Pour ces visites, ils ont été reçus par des membres des conseils de communauté.

« Dédommagements – déplacements » : au budget 7'000.-, dans les comptes 1'770.-. Afin de simplifier, le conseil de paroisse a décidé d'octroyer un forfait horaire aux conseillers qui devaient travailler en se déplaçant, par exemple pour les visites de chantiers ou le suivi des travaux.

Chapitre 2, administration générale

« Frais publication et annonce », « Achat machines/mobilier de bureau » et « Dédommagements et déplacements » ont été sur-budgétisés.

« Frais de réceptions et rencontres » : budget 47'500.-, comptes 54'546.55. Entre autres, frais de départ de l'abbé Antoine et frais d'accueil de l'abbé Julien. Ils n'étaient pas prévus.

« Site Internet » : sur-budgétisés.

« Subventions reçues » 68'056.-. Pas prévisibles. Ils concernent le parafoudre de l'église de Vuissens, l'église de Vuissens, l'église de Cheyres et la cure de Bussy.

Le montant de Fr. 2'919.22 pour le « traitement administratif » concerne l'aide qu'à reçue Séverine pour la comptabilité en début d'année. Les salaires des secrétaires et de la boursière se trouvent dans le compte « Caisse de Rémunération des Ministères ».

Communications

Bulletin l'Essentiel, Nous avons créé un poste « Pertes sur débiteurs » (Fr. 2'694.-). Il s'agit d'abonnements ou d'annonces non payés.

Chapitre 3, Culte et célébrations

« Traitements organistes et directeurs », différence 10'000.-. Sur-budgétisé. Sera corrigé pour le prochain budget, de même que les « frais de cultes ».

« Les frais de déplacements » sont supérieurs au budget. Difficile à estimer durant la première année.

« Dons chœur mixte/enfants de chœur ». En dessus du budget.

« Enfants de chœur/course Grands servants » En dessous du budget. Si tout va bien le pèlerinage des grands servants aura lieu l'année prochaine.

« Lumignons » en dessous du budget. Les frais d'achats figurent maintenant dans ce compte.

Equipe Pastorale :

« Cadeaux, félicitations, deuil, dons » : certains dons en rapport avec ce chapitre ont été mis dans ce compte.

« Confirmations » : en dessous du budget. (Pas de retraite au Simplon à cause de la météo)

« Rémunération des catéchèses » : En dessus du budget, plus d'élèves, plus de classes, donc plus de frais.

Les différents postes de « frais de déplacements » ont été regroupés au 392.320.0 « Frais de déplacements des APL et auxiliaires ».

« Les frais de rencontre, d'évènements » de l'EP sont en diminution par rapport au budget.

Par contre ils ont été regroupés avec certains «frais de fonctionnement » qui est en augmentation.

Eglise et lieux de culte

Les « salaires des sacristains » ont été sur-budgétisés, ce sera corrigé pour le prochain budget.

Moins d'«achat de mobilier et matériel », de « frais de chauffage » ainsi que d'«entretien des installations ».

Le dépassement pour les frais d'entretien est principalement dû à l'exécution de travaux non prévus à la collégiale lors de la rénovation de la façade. La paroisse a profité des échafaudages mis en place pour faire réaliser des travaux nécessaires mais non prévus. Une partie du coût de ces travaux a été mis dans l'investissement et le solde dans le fonctionnement.

Frais divers des prêtres

Les frais remboursés aux prêtres sont regroupés.

Chapitre 5, Affaires sociales

Dépassement de Fr. 5'919.- au niveau des « dons » qui ont été attribués selon décisions des conseillers de paroisse. Un nouveau concept sera adopté cette année pour ces attributions.

Chapitre 9, Finances et Impôts

Résultat meilleur que prévu (supplément de 150'085.83)

Capitaux et emprunts

Moins de comptes, donc moins de « frais bancaires ».

Nous avons pu rembourser certaines dettes ce qui diminue leurs « intérêts ».

Les « intérêts des dettes hypothécaires » étaient sous-estimés. Corrigé au budget 2020.

Autres immeubles du patrimoine financier

« Salaires des concierges » : nouveau poste

« Achat de matériel et mobilier », augmentation due à l'achat d'appareils ménagers pour la cure de Forel et de meubles pour l'accueil de l'abbé Bernard Alassani.

« Frais de chauffage, eau et électricité » en augmentation par rapport au budget.

Diminution des locations des bâtiments. Un des appartements de la cure de Nuvilly présente de gros problèmes d'odeurs de mazout. Actuellement, il n'est pas occupé. D'importants travaux seront nécessaires à Nuvilly.

Question : Je vois qu'il y a des terres agricoles. A quoi servent-elles à la paroisse ?

Le président répond que les anciennes paroisses de Font, Lully et Vuissens étaient propriétaires de ces terres qui sont louées à des agriculteurs.

Autres postes

Le HIB nous loue la chapelle pour Fr. 300.- par mois. Pour 2019, ils nous ont facturé le 2^{ème} semestre. Nous avons réalisé des bonus dans l'administration, les lieux de culte et les impôts. Après des recherches, il n'a pas été possible de découvrir à quoi correspondaient une hypothèque de 1966 et une dette en faveur du bénéfice curial d'Estavayer-le-Lac. Le CEC nous a autorisés à supprimer ces dettes pour un montant de 110'000.-. Toutes ces différences permettent à la paroisse de constituer des réserves pour un montant de Fr. 526'068.36.

Ces réserves sont attribuées comme suit :

Chapelle de Morens : 26'068.36

Collégiale St-Laurent : 250'000.-

Eglise de Rueyres : 100'000.-

Cure de Nuvilly : 150'000.-

Les comptes présentent un bénéfice de Fr. 117'226.22

Daniel Baudin présente ensuite le bilan 2019 avec l'évolution du patrimoine et des engagements courants au passif. Nous retrouvons les 2 postes précités concernant les dettes que la CEC nous a autorisés à supprimer.

Le total de la fortune au 31.12.2019 s'élève à Fr. 6'159'476.24 contre Fr. 5'978,045.35 pour 2018.

Le président remercie Daniel et passe la parole à Michel Losey, président de la Commission Financière pour son rapport.

Nous nous sommes rencontrés le 29 août pour la vérification des comptes que nous avons reçus préalablement.

Cet exercice 2019 a également été analysé par la fiduciaire Fidustavia qui a effectué un examen succinct. Les recommandations de Fidustavia ont été un outil de travail intéressant pour ce contrôle. Ils relèvent 5 points qui peuvent être améliorés.

- Un changement dans la comptabilisation des impôts en mettant en transitoires les impôts dus. Ceci va provoquer pour l'exercice 2020 une recette extraordinaire unique de plus de 970'000.-. Ensuite les recettes d'impôts représenteront la situation réelle.
- L'acquisition d'un programme de salaires qui permettra d'établir les décomptes des assurances sociales et les certificats de salaires.
- La mise en place d'un règlement de frais le plus uniforme possible.
- La mise en place d'un contrôle interne.
- La mise en place d'une vérification de la caisse et de l'état de recouvrement des créances une fois durant l'année

La commission financière a porté une attention particulière sur les rubriques qui ne correspondaient pas au budget. Les réponses apportées par les membres du conseil de paroisse présents ont été détaillées et justifiées.

La commission financière recommande d'approuver ces comptes et de donner décharge aux organes concernés.

Les comptes de fonctionnement sont approuvés à l'unanimité.

Séverine est chaleureusement remerciée par applaudissements.

5. PRESENTATION DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2019

Ils sont également présentés par notre argentier.

Les travaux de rénovation de la cure et salle paroissiales de Font-Châbles et de la Collégiale ont un peu dépassé les prévisions.

Un montant de Fr. 100'000.- avait été prévu par l'ancienne paroisse des Montets pour la création de sanitaires. Ces travaux ont été réalisés pour un montant total de Fr. 39'713.85.

La rénovation de la chapelle de Franex coûte moins cher que prévu.

Le projet d'étude pour la rénovation de l'église de Rueyres a été un peu utilisé. Le solde est reporté sur 2020. Il en est de même pour le projet du parking de Forel qui est en cours.

Pour la cure de Seiry, seule une petite partie du budget a été utilisée en 2019. Travaux en cours en 2020.

La révision des cloches et de l'orgue de l'église de Vuissens prévus en 2019 ont été reportés en 2020.

Travaux en cours.

Le président remercie Daniel et donne la parole à la commission financière représentée par son président Michel Losey.

La commission financière a constaté le respect du budget pour les comptes d'investissements. Il est plus clair de comptabiliser les investissements dans les comptes prévus à cet effet au lieu de jongler entre investissement et fonctionnement. Il recommande à l'assemblée d'accepter ces comptes et d'en donner décharge aux organes concernés, ce qui est fait à l'unanimité.

6. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA CORPORATION FORESTIERE

Plusieurs de nos anciennes paroisses étaient membres de la corporation forestière. Le conseil de paroisse a décidé de maintenir le statut quo afin de bénéficier de ses services. Christiane Volery représente la paroisse au sein de la corporation.

Il s'agit d'une révision « esthétique », une mise à jour des termes utilisés et des noms.

Chaque membre est nommé dans la convention. Ainsi, l'ancienne paroisse de Font-Châbles devient la paroisse St-Laurent Estavayer. Le Service des Forêts et de la Faune devient le Service des Forêts et de la Nature.

L'Unité de Gestion remplace le terme la corporation de triage.

A l'article 8, l'ingénieur devient le chef ou la cheffe.

Le terme « faune » est remplacé par « nature »

Estavayer remplace Estavayer-le-Lac

Le service des routes est supprimé.

A l'article 9 : L'assemblée générale se réunira dorénavant entre août et octobre et entre février et avril.

A l'article 24 Les intérêts de retard seront « au même taux que celui fixé pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, majoré de 1% » et non plus sur le taux de la BCF.

A l'article 26, la limite d'endettement est fixée à 1'000'000.- pour les investissements et à 500'000.- pour la trésorerie.

Article 27 : le point 27.2 est supprimé.

Enfin, à l'article 40 : Les nouveaux statuts entreront en vigueur le 1er janvier 2021.

M. Bernard Pochon conseiller de la commune Châbles-Cheyres précise que ces statuts ont également été examinés par son conseil qui le présentera pour approbation au prochain conseil général en recommandant un accord.

L'assemblée de paroisse accepte ces nouveaux statuts par 62 « oui » et 3 « abstentions ».

7. POINT PASTORAL

Notre curé modérateur, Lukas Babiarz est heureux de pouvoir nous présenter sa nouvelle équipe après un été plein de rebondissements.

Marianne Berset reste responsable de la catéchèse,

Nicole Monnard est une nouvelle auxiliaire pastorale engagée à 30%. Elle est en formation Emmaüs et s'occupera de la diaconie.

Rachel Jeanmonod, en formation à la FAP est également engagée à 30%. Elle est affectée à la catéchèse et à la chorale des enfants.

Elisabeth Huber, secrétaire de l'EP

Mireille Duc

Gérard Dévaud

Abbé Bernard Alassani est nommé vicaire à 100%

Et Lukas Babiarz, curé modérateur.

L'équipe travaillera avec le même soin, avec une pastorale basée sur les sacrements.

Christian Moullet reste responsable des baptêmes mais ne participera pas aux réunions de l'Equipe Pastorale.

Gérard nous communique la répartition des nouvelles répondances dans les communautés.

Bernard et Mireille seront responsables du secteur Est (ND des Flots, Bussy)

Lukas est curé d'Estavayer-le-Lac

Nicole sera répondante de Cugy et Marianne des Montets **et Nuvilly** pour le secteur Sud

Bernard prendra en charge Font-Châbles, Lully et Seiry et Gérard Cheyres, Murist et Vuissens dans le secteur Ouest

Christian Moullet fait toujours partie de l'équipe mais a diminué son temps de travail à 10% pour la paroisse. Il est toujours responsable des baptêmes, mais n'a plus de répondance et ne participe plus aux séances de l'Equipe. Il a en effet été engagé comme aumônier pour le HIB à Payerne et Estavayer, ainsi que pour le home « Les Mouettes ».

Père Mathias Gajewski est un prêtre retraité. Il est engagé à 50% et réside à la cure de Font. Il n'a pas de responsabilité et ne participe pas aux réunions de l'EP.

Durant la pandémie les servants de messe n'ont pas pu officier. L'EP a eu le souci de ne pas les abandonner. Ils ont eu régulièrement des contacts. En principe, leurs activités pourront reprendre en octobre avec au maximum 2 servants par messe et des changements des tâches.

Tous les 3 ans les grands servants de messe sont invités à un pèlerinage. Si c'est possible, le prochain aura lieu en 2021. Ils sont invités à participer à une soirée d'information de 3 lieux proposés par l'EP et pourront choisir leur but. Ils seront impliqués dans l'organisation du pèlerinage et dans la recherche de fonds.

La Pastorale de la jeunesse et de la confirmation est au point mort. Personne n'a pu être engagé cet automne et aucun membre de l'EP n'a repris ce souci après le départ de Bernadette Von Niederhäusern qui s'en occupait avec l'aide de Gérard pour la confirmation. Celui-ci s'en est chargé durant 20 ans et estime qu'il faut du sang neuf. Il n'y aura pas de parcours de confirmation cette année. Toutefois, la dizaine de jeunes qui s'y intéressent pourront bénéficier de l'appui de Bernard et Lukas. Gérard reste à disposition pour un coup de mains. Nous pouvons également compter sur l'appui de l'aumônerie du CO. Une journée de rencontre des jeunes aura lieu au niveau décanal sur une journée à ND de Tours en mai prochain.

Gérard rappelle le pèlerinage traditionnel à Bonnefontaine le 4 octobre.

Il a reçu un appel téléphonique de l'abbé Antoine Kankoe qui profite de saluer chaleureusement toute l'assemblée. Il réitère encore son tout grand merci pour l'aide et le soutien à son projet au Togo. Les travaux avancent bien. Un bâtiment est terminé. Il en reste 2 à faire. En raison du COVID, les travaux ont été retardés. Il a dû ensuite trouver les formatrices. Il espère accueillir les jeunes filles-mères dès le 26 octobre.

Mireille Duc rappelle les mesures sanitaires à appliquer dans nos églises. Le traçage doit se faire si la distanciation ne peut pas être respectée. Les bénitiers restent secs. L'accès à la tribune n'est pas autorisé sauf pour l'organiste et éventuellement un petit groupe de chanteurs. La désinfection des mains à l'entrée de l'église et le port du masque sont obligatoires pour tous les offices. (sauf pour les messes de semaine qui sont peu fréquentées). Si possible et souhaité, ne pas hésiter à se redésinfecter les mains avant de prendre la communion. Les prêtres et les auxiliaires de la communion le font avant chaque eucharistie. Tous les directeurs de chœur ont reçu les règles à respecter. Si la distance physique ne peut pas atteindre au moins 1,5 M, le port du masque est obligatoire. Les chœurs doivent se retrouver dans des locaux suffisamment spacieux et aérer. Durant la répétition, il faut aérer et faire des pauses. Ne pas s'échanger les partitions. Les listes nominatives des participants doivent être remplies. En respectant les règles, nous nous protégeons.

Lukas remercie Gérard et Mireille pour leurs interventions.

Il informe l'assemblée des modifications dans l'organisation des premières communions qui seront célébrées dans nos 4 plus grandes églises :

Le 4 octobre à Murist, 1 célébration à 09h00 et une autre à 11h00

Le 11 octobre à Estavayer, même organisation

Le 18 octobre, idem à Cugy

Le 18 octobre une seule messe à 10h00 à **Bussy**. Il n'y a que 13 enfants, donc c'est possible de le faire en une fois.

En ce qui concerne les confirmations qui devaient être célébrées en octobre, elles sont repoussées en mars, sur le même principe de dédoublement :

Les 6 et 7 mars à Murist avec 2 célébrations le samedi à 14h00 et à 17h00 et une autre le dimanche à 09h30.

Même scénario les 13 et 14 mars à Cugy.

8. RAPPORT DES DELEGUES A LA CEC

Marie-Claude Fontaine remercie le conseil de paroisse de l'invitation à s'exprimer à l'assemblée, ainsi qu'à l'invitation à une séance du conseil.

L'assemblée de la Corporation Ecclésiastique Cantonale s'est réunie pour la dernière fois en décembre 2019. Puis vint le COVID et ses conséquences.

Elle fait partie de 2 commissions. Pour la commission de travail sur les documents de sorties d'Eglise, la commission s'est réunie deux fois avant l'apparition du virus. La prochaine séance est prévue le 10 octobre prochain.

En ce qui concerne la 2ème commission qui réfléchit à l'incompatibilité des personnes de la même famille dans un conseil de paroisse, la commission a travaillé par vidéo-conférence. La synthèse sera également faite le 10 octobre.

Carlo Bonferroni fait partie de la commission des finances. Aucune séance en 2020. Il nous communique quelques points financiers de décembre 2019 :

- Cession de 90% de l'impôt à la source
- Frein aux dépenses fixé à 13 %
- Compétence au Conseil exécutif de Fr. 50'000.- par cas mais au maximum 150'000.-/an
- Budget de la CEC avec des charges de 11'700'215.-, des revenus de 4'552'216.- le solde de 7'148'000.- est financé par les paroisses
- Budget de la Caisse de rémunérations présente des charges pour 13'770'244 et des produits pour 13'780'863 laissant un excédent probable de 10'619.-

L'effectif du personnel au service de la pastorale du canton de Fribourg

- 55 prêtres
- 102 laïcs
- 50 prêtres retraités.

9. DIVERS

Alexandre

Nous avons fixé au 3 octobre une journée de remerciements aux conseillers de communauté. Malheureusement, nous avons été contraints d'annuler cette sortie très compliquée à organiser toujours pour les raisons actuelles. Les conseillers sont le lien entre les paroissiens et le conseil de paroisse. Leur travail est important et indispensable. Il leur dit sa gratitude. Ce n'est que partie remise.

Père Richo

Rappelle que nous avons 2 gardes suisses dans notre paroisse : Baptiste Volery d'Aumont et Vincent Lüthi de Cugy. Ce dernier aurait dû être assermenté en mai. La cérémonie a été reportée au 4 octobre. Malheureusement elle se déroulera à huis-clos.

Antonella La Faci Reggiani

Concernant les servants de messe, elle conçoit que la présence de 2 seuls enfants soient souhaitée dans les petites églises, mais elle estime qu'on devrait faire une différence avec les plus grands lieux comme l'église de Cugy, par exemple.

L'abbé Lukas lui répond que l'EP doit encore y réfléchir

Il n'y a plus de question. Le président lève la séance à 21h30

Alexandre a une mauvaise nouvelle à transmettre à l'assemblée : En raison de la pandémie de Coronavirus et toujours pour respecter les mesures sanitaires recommandées, il ne sera pas offert d'apéritif, avec les regrets du conseil de paroisse qui remercie l'assemblée de sa compréhension.

Pour la Paroisse St-Laurent Estavayer

Alexandre Duc, Président

Marie-Christine Mota, secrétaire